

# Coupes dans la culture et le social: quel impact?

VILLE DE GENÈVE • Economiser dans le social se payera cher, jugent les milieux concernés. La culture, elle, cherche à limiter la casse.

RACHAD ARMANIOS



Moins mobilisées que les acteurs culturels, les associations travaillant dans l'action sociale sont tout autant préoccupées par les coupes linéaires dans le budget 2016 de la Ville de Genève. Assumant ces économies opérées par la majorité de droite du Conseil municipal, le PDC, par la voix de son chef de groupe Lionel Ricou, a pourtant estimé que les montants biffés ne remettaient pas en cause les prestations d'associations dont il a salué le travail (*Le Courrier* du 13 mai). Sur un budget de 1,18 milliard de francs, la majorité (PDC-PLR-UDC-MCG) relève qu'elle retire «seulement» 3,15 millions aux organisations subventionnées via une coupe linéaire de 2%. S'ajoutent 4,6 millions pris dans les achats et mandats externes de la Ville.

«Cette façon de couper à l'aveugle, sans consultation ou évaluation des besoins, est très problématique», conteste Maurice Gardiol, président du centre d'accueil et de formation pour femmes migrantes Camarada, et trésorier du Collectif genevois d'associations pour l'action sociale (CAPAS). Selon lui, en relativisant les conséquences de ses décisions, la majorité du Conseil municipal «regarde les choses par le petit bout de la lorgnette». Car les associations fonctionnent pour beaucoup grâce à des «équilibres fragiles» et leurs moyens sont menacés par un cumul de facteurs.

Camarada, par exemple, a un budget de 1,4 million de francs. Il reçoit environ 50 000 francs de la Ville, et ne perdrait

«que» 1000 francs si la population confirmait les coupes le 5 juin. Mais le canton verse aussi 250 000 à 300 000 francs de subventions, qui ont déjà été rabotées d'1%. Des aides fédérales pour des projets ponctuels ont aussi été limitées. Enfin, à la suite d'un rapport de la Cour des comptes, le remboursement des formations non qualifiantes via le chèque emploi pourrait diminuer d'un tiers, passant de 750 à 500 francs, ce qui réduirait en conséquence d'un tiers les participations des usagers qui bénéficient de cette aide. L'un dans l'autre, M. Gardiol estime que Camarada pourrait perdre 10% d'aides publiques directes ou indirectes, soit 80 000 francs. «Nous pourrions amortir le choc un an ou deux, mais ensuite, il faudrait supprimer plusieurs de nos postes salariés à temps partiels (au moins un équivalent plein temps). Ce qui signifierait éconduire une dizaine de bénévoles, puisqu'ils ne pourraient plus être formés et encadrés.» En termes de prestations, il faudrait fermer des cours ou des ateliers.

## «Les besoins augmentent»

Camarada reçoit encore 200 000 francs du Fonds chômage de la Ville de Genève, qui a aussi perdu des plumes lors du débat budgétaire. Alors que ce financement n'est pas pérenne, M. Gardiol insiste sur «l'importance de pouvoir compter sur le socle des subventions publiques», qui permet notamment de rechercher des fonds auprès de donateurs privés.

Le désengagement public oblige à multiplier ces recherches, ce qui limite d'autant le travail sur le terrain et la capacité d'innovation, ajoute Dominique

Froidevaux, directeur de Caritas et président du Collectif genevois d'associations pour l'action sociale. L'œuvre caritative, qui voit sa subvention pour son programme de formation et d'insertion des jeunes rabotée, estime que la Ville de Genève se tire une balle dans le pied puisqu'un jeune qui décroche ou pointe au chômage coûte cher à la collectivité. «On coupe dans le social, un domaine où il faudrait au contraire investir, se désolent M. Froidevaux. Les subventions publiques baissent ou stagnent, alors que les besoins augmentent.» Conséquence: Caritas est lourdement déficitaire.

## Rentabilité à double tranchant

S'appuyer sur les associations se révèle pourtant rentable, estime le CAPAS. En janvier, il publiait une étude montrant que ses 34 organisations membres faisaient économiser aux collectivités publiques (Etat et communes) 37% à 40% de frais de personnel, tout en gagnant en souplesse, en expertise et en inventivité (*Le Courrier* du 15 janvier).

L'argument de la rentabilité, toutefois, est à double tranchant. Car il pourrait inciter les chantres des restrictions budgétaires à davantage privatiser l'action sociale. Dominique Froidevaux, lui, insiste sur la complémentarité nécessaire entre les collectivités publiques et les associations, jugeant crucial que les premières continuent à assumer leurs tâches régaliennes. Pourtant, regrette-t-il, d'ores et déjà, leur désengagement se traduit par un transfert de charges quand, par exemple, les usagers se tournent vers Caritas ou le Centre social protestant parce que l'Hospice général, qui manque de personnel, est débordé. I



Dans les milieux social et culturel, l'inquiétude est palpable face aux coupes linéaires décidées dans le budget 2016 de la Ville de Genève. JPDS

## UN RECOURS MENACE LA TENUE DU SCRUTIN

La votation du 5 juin pourrait être annulée. Un recours a été déposé par le PLR, le PDC et quelques citoyens contre la brochure explicative, selon la *Tribune de Genève*. Les recourants reprochent à l'exécutif municipal d'y tenir un discours biaisé et non neutre. Selon l'avocat des recourants, Pascal Petroz, les réductions de 2,5% et de 2% qui sont envisagées ne sont pas rien, mais ne vont pas non plus mettre en péril la Ville de Genève. Or, les recourants estiment que le Conseil administratif a peint le diable sur la muraille. La brochure annonce ainsi que «le bon fonctionnement de la Ville est mis en danger». La Cour de justice doit maintenant se prononcer. Les recourants réclament l'annulation de la votation le 5 juin et son report. ATS

# Dans la culture, on rabote déjà

RODERIC MOUNIR

Indolores, les coupes dans la culture? Jérémias d'enfants gâtés, les craintes des acteurs concernés? Si la mobilisation de «La Culture lutte» a contribué au succès des deux référendums sur lesquels les Genevois se prononcèrent le 5 juin, les coupes votées par le Conseil municipal placent les milieux culturels dans l'expectative.

Pour l'Orchestre de chambre de Genève, «l'impact cumulé des baisses de la Ville et du canton est de 20 000 francs, sur un budget de 3 millions», rapporte Andrew J. Ferguson, secrétaire général. L'effet est tempéré par le financement mixte de l'orchestre (45% de soutiens publics, 35% de recettes propres, 20% de mécénat et de sponso-

ring). Sa programmation a néanmoins été revue à la baisse: 6 concerts au lieu de 7, suppression d'une gamme de concerts au Pavillon Sicli, renonciation à diverses participations dans des festivals cet été, coupes générales dans le fonctionnement. «L'OCG collabore avec d'autres structures genevoises subventionnées, l'effet des baisses est donc doublement préoccupant», précise Andrew J. Ferguson.

Dans le bulletin de l'AMR, association pour l'encouragement de la musique improvisée, Béatrice Graf ouvre le livre de comptes: 2% de subvention en moins représente une perte de plus de 16 000 francs – encore non répercutée, l'AMR attendant l'issue du vote. Si l'on y ajoute l'oblige-

ment de cotiser au 2<sup>e</sup> pilier dès le premier franc – exigence de la loi cantonale sur la culture –, les charges augmentent de 55 000 francs. La loi sur le débit de boisson oblige en outre la buvette du Sud des Alpes à disposer d'un certificat de capacité, coût estimé à 3000 francs. Résultat pour l'AMR: «Le scénario de 100 000 francs dans les genévices se profile (*sur un budget de 2 millions, ndlr*).»

Le Festival de la Bâtie est aussi dans l'attente. Il a pris le parti de réduire ses frais de fonctionnement plutôt que sa programmation. La baisse prévue (un peu plus de 18 000 francs) ne représente «que» 0,7% du budget du festival, au bénéfice d'une convention quadriennale avec la Ville

et le canton (respectivement 900 000 et 500 000 francs de subsides annuels). Il faut cependant compter avec l'effet indirect des coupes sur les productions avec d'autres institutions subventionnées. «A terme, il faudra trouver de nouvelles sources de financement dans le secteur privé, sous peine de ne plus pouvoir proposer le festival tel que nous le connaissons», estime-t-on à La Bâtie.

Du côté d'Antigel, l'édition 2016 ayant eu lieu en début d'année, les coupes se feront sentir dès 2017. Pour le festival, soutenu principalement par les communes genevoises, l'impact restera marginal. Sur un budget de 2 millions de francs, Antigel répercutera l'amputation de 10% du fonds général

pluridisciplinaire, une perte de 130 000 francs.

Baz'art, manifestation à la croisée de l'artistique et de l'animation de quartier, subit pour sa part le couperet de Départements, celui de la culture et celui de la cohésion sociale. En outre, Baz'art a vu fondre l'aide de la Cohésion sociale (3400 francs au lieu de 15 000 en 2015), en vertu d'un mécanisme qui diminue les aides en cas de comptes excédentaires. «Quand on a moins, on fait avec, parce qu'on y tient», explique Simon Aubert, programmatrice de Baz'art et habitante de Lissignol. «Mais le message est à double tranchant: inviter des artistes payés 150 francs n'est pas une solution.» I

## EN BREF

ÉCONOMIE

### Le salaire minimum à 4000 fr. chez Caran d'Ache

Les nouveaux employés de Caran d'Ache toucheront désormais au moins 4000 francs. Après plusieurs mois de négociations, les partenaires sociaux sont tombés d'accord sur cette augmentation de 9%. La Convention collective de travail (CCT) a été modifiée après ces discussions entre Unia, le personnel et la direction du fabricant genevois de crayons et de matériel d'écriture, s'est félicité mercredi le syndicat. En 2014, Unia avait constaté que de nombreux salariés avec plus de 20 ans d'ancienneté ne dépassaient pas une rémunération de 4000 francs par mois. Le syndicat considère les salaires minimaux comme le meilleur moyen d'éviter la sous-enchère. Et il salue une mesure contre le dumping avec cet accord. ATS

# Un bilan, quatre ans après la disparition du RMCAS

AIDE SOCIALE • Le Conseil d'Etat tire un bilan en demi-teinte de la LIASI, votée en 2011.

Un audit après quatre ans. Le Conseil d'Etat genevois a adopté mercredi son rapport d'évaluation de la LIASI (Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle). Il propose d'adapter le dispositif en modifiant le règlement d'application de cette législation en assouplissant quelque peu le système des stages d'évaluation. Rappelons que cette loi – en vigueur depuis février 2012 – a marqué la fin du dispositif du Revenu minimum d'aide sociale (RMCAS) au profit de la mise en place d'une politique de réinsertion plus active via un Service de réinsertion professionnelle (SRP) pour les chômeurs en fin de droits.

Le bilan est mitigé, admet Mauro Poggia, chef du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS). Côté verre à moitié plein, Nadine Mudry, la responsable des politiques d'insertion, pointe le fait que 36% des personnes suivies par le SRP ont retrouvé un emploi, contre un taux de 23% pour celles qui continuent d'être prises en charge via le dispositif d'un Centre d'action sociale. Globalement, «l'employabilité» des usagers augmente.

En revanche, côté verre à moitié vide, globalement, le taux de réinsertion de la population prise en charge par le dispositif

n'a pas augmenté. «La réinsertion est plus durable mais pas plus rapide», admet Mauro Poggia.

Du côté des opposants à la LIASI qui défendaient le maintien du RMCAS, Jocelyne Haller, député d'Ensemble à gauche, relève que le dispositif ne tient pas les promesses qui avaient été faites. «Un vrai bilan devrait aussi prendre en compte les personnes qui se sont retrouvées éjectées du dispositif d'assistance sociale à la suite de la disparition du RMCAS au profit de la LIASI».

PHILIPPE BACH